

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES, SUPERIEURS, DE LA RECHERCHE

ET DE LA TECHNOLOGIE

GRUPE INSTITUT AFRICAINE DE TECHNOLOGIE

ARRETE N°123/MESS/R/TDGE/DEPRI

DIPLOME

Vu la loi du 1er Juin 1998 portant orientation du système éducatif au Niger ;
Vu l'arrêté n°123/MESS/R/TDGE/DEPRI du 21 août 2002 ;
Vu le procès verbal de délibération du jury en date du 09 Novembre 2002.

Nous, soussignés, conférons à Melle/Mme/M. : **NOUDJIKOUAMBAYE Timothée**
Né(e) le 09/12/1973 à Gagat (Tchad)
Le Diplôme : **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)**
Option : **TRANSIT DOUANES (TD)**
Avec la mention : **Assez Bien**

N°088/BTSTD01/02

NB. Aucun duplicata ne sera délivré.

Le Président du jury



Fait à Niamey, le 12/11/2002

Le Directeur



HAMIDOU HAMADOU

